



Juillet 2011



Editorial

Où en sont les acteurs du contrôle fiscal ? Où en est le contrôle fiscal ? Les années passent et malgré les propos rassurants de nos responsables politiques et administratifs, ces questions se posent toujours avec une acuité toute particulière. C'est donc qu'il y a malaise. Quelles en sont les raisons ? Pêle-mêle, on pourrait citer l'évolution de la charge de travail, le sentiment de ne pas toujours pouvoir faire correctement son travail, le manque de reconnaissance sur le plan pécuniaire, le manque de soutien technique et plus largement, au quotidien, la standardisation croissante de la mission de contrôle, les difficultés liées à la programmation, l'incertitude quant à l'évolution des structures, la volonté d'opérer un glissement progressif (et non assumé par nos dirigeants) du contrôle vers une forme d'audit fiscal, le management très présent mais de moins en moins technicien, les structures parfois en pleine évolution organisationnelle et fonctionnelle (PCE, FI), le contrôle interne de plus en plus « serré »...

Alors certes, on ne procédera plus à la certification les brigades à l'avenir, même si dans les faits, les « bonnes pratiques » seront intégrées à la charte du contribuable et l'échec (annoncé) de la garantie fiscale est aujourd'hui patent. Mais pour autant, l'orientation profonde du contrôle fiscal n'a pas changée : pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, il faut en finir avec tout ce qui peut faire dériver le contrôle fiscal vers ce qui ressemble de près ou de loin à une « prestation de service ». De la même manière, à l'heure où les suppressions de postes de fonctionnaires font de plus en plus débat dans l'opinion, il faut plus largement en finir avec les idées reçues sur « Bercy », dont les services sont encore trop souvent, à tort, toujours considérés comme des réservoirs de gains de productivité. C'est sur la base de ce type d'idée fausse que se prennent certaines décisions en matière d'emplois et de « réformes ». C'est pourquoi l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires fait du combat contre ces idées reçues l'une des priorités de son action.

A l'instar des autres missions de la DGFIP, le contrôle fiscal n'est donc pas épargné par les évolutions de la DGFIP et des services de l'Etat. Plus que jamais, pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, le contrôle fiscal doit être réorienté, reconnu et renforcé : moins de travail administratif et de pression sur les délais ou les objectifs quantitatifs, une reconnaissance du travail et de la qualification des agents, plus de qualité, d'investigations et, au fond, de fiscalité, tel est l'enjeu, telle est l'urgence. Il en va de l'efficacité et de la qualité des missions comme des conditions de vie au travail des agents.

Sommaire

- ▶ Actualité(s) du contrôle fiscal
- ▶ Rémunération : nos revendications face à un lourd passif
- ▶ Frais de déplacement : plus que jamais d'actualité !

Actualité du contrôle fiscal

■ Qui a dit ?

« Voter des lois, c'est bien, mais encore faut-il qu'elles soient suivies d'effet et que les nouveaux outils soient utilisés par les acteurs de terrain. Faute de quoi nous passerons à côté de très nombreux cas de fraude. »

A l'évidence, on ne peut a priori que souscrire à cette déclaration qui pourrait un instant laisser penser que l'on donnera des moyens humains et matériels pour appliquer les moyens juridiques, et ce afin d'être mieux armés dans l'application de la loi, c'est-à-dire dans la détection de la fraude, son contrôle et le recouvrement des sommes éludées. Quel responsable politique a eu un tel éclair de lucidité ? Las, ne rêvons pas trop, il s'agit de

■ Fraude sociale, fraude fiscale : toujours deux poids, deux mesures...

Plusieurs points communs existent entre la fraude sociale et la fraude fiscale : elles ont des points communs notamment en matière de travail non déclaré (celui-ci se traduisant en cotisations et en impôt non versés), elles plombent les comptes publics et elles créent des distorsions entre les contribuables (particuliers ou entreprises) honnêtes et les fraudeurs. Un constat s'impose toutefois au vu de la teneur des déclarations politiques du moment : de fait, la fraude fiscale n'entre pas dans les priorités gouvernementales. Rappelons les enjeux : la fraude aux prestations sociales est comprise entre 540 et 808 millions d'euros (soit 0,9% à 1,35% des prestations versées), la fraude provenant du travail non déclaré est estimée entre 15 milliards et 18 milliards d'euros et la fraude fiscale représente de 2 à 2,5% du produit intérieur brut (soit 40 à 50 milliards d'euros

proposé tenus récemment, certes, mais ils ne concernent pas la fraude fiscale mais la fraude sociale, un enjeu visiblement jugé prioritaire... Car ces propos ont été tenus pas Xavier Bertrand le 1er juin 2011 lors de son audition par la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale sur la fraude sociale. Ce qui a fait dire à l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires dans un communiqué de presse du 6 juin dernier qu'il faut de toute urgence que l'Assemblée nationale mette sur pied une mission d'évaluation et de contrôle sur la lutte contre la fraude fiscale. Pour sa part, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est prête à y porter ses travaux comme elle le fait déjà lors des audiences parlementaires...

par an, parmi lesquels plus 15 milliards d'euros de fraude fiscale internationale, estimation tirée de la «Revue française des finances publiques» d'avril 2010. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires estime la fraude entre 42 et 51 milliards d'euros par an), ce qui représente près de 15% des recettes fiscales. On peut donc légitimement se demander pourquoi la fraude sociale est si souvent mise en exergue, et pourquoi on s'est empressé de déclarer que «les paradis fiscaux, c'est fini ! » alors que tout montre que la fraude fiscale, dans toutes ses dimensions est plus coûteuse et souvent plus complexe... A l'heure où certains laissent penser que la fraude sociale est moins tolérable que la fraude fiscale, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires martèlera sans relâche que le contrôle fiscal doit être renforcé et reconnu comme une mission essentielle de la DGFIP.

■ Expérimentations : levée de la certification, garantie fiscale en sursis

La levée de la certification des brigades de vérifications a été confirmée par la Direction générale lors du groupe de travail du 17 juin consacré au contrôle fiscal. La DG a annoncé qu'une note visant à rappeler quelques « bonnes pratiques » inspirées de la certification était en cours de préparation. Il restera donc à analyser quelles seront les « bonnes pratiques » retenues. Les critiques de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires (absence de valeur ajoutée pour les agents et pour le contribuable, lourdeur du dispositif...) ont été largement confirmées et sa demande d'abandon a été entendue, ce qui est une bonne chose.

Quant à la garantie fiscale, son avenir est compromis. Là aussi, le bilan de l'expérimentation confirme l'analyse de l'Union

SNUI-SUD Trésor Solidaires. La pression extérieure exercée au nom de la sécurité juridique fiscale ne doit pas empêcher de sortir du dispositif de la garantie pour des raisons touchant tout à la fois aux principes fondamentaux du contrôle fiscal (qui doit demeurer la contrepartie du système déclaratif et ne pas devenir une prestation de service au contribuable vérifié) et aux conditions de travail des agents (notamment en raison des formalités supplémentaires qu'elle induit).

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires l'a rappelé à plusieurs reprises : il faut arrêter d'enchaîner les expérimentations et laisser respirer les agents, il en va de leurs conditions de vie au travail et de la qualité des missions.

■ Les derniers travaux de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires

Deux dossiers récemment sortis par l'Union contribueront à alimenter le débat fiscal, en particulier dans sa dimension «contrôle» (disponibles sur notre site : http://www.snuisudtresor.fr/gen/cp/dp/dos_presse.html). Le premier concerne la réforme de la fiscalité du patrimoine, le second les dispositifs de défiscalisation liés aux investissements immobiliers. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires s'appuiera sur ces deux travaux pour faire valoir d'une

part que la réforme de la fiscalité du patrimoine ne réduit pas la charge de travail en la matière, mais la déplace vers le contrôle, ce qui nécessite des moyens adéquats et d'autre part que les enjeux en matière de suivi et de contrôle de la « défiscalisation immobilière » sont importants. Des audiences ont été demandées sur ces points à plusieurs parlementaires dont plusieurs ont répondu favorablement. Nous y reviendrons dans de prochains écrits.

■ Résultats du contrôle fiscal de l'année 2010

Les résultats de l'année 2010 font apparaître 51 572 affaires (contre 51 615 en 2009) pour 7,95 milliards d'euros de rappels de droits nets (7,61 milliards d'euros en 2009). La vérification générale représente toujours une large part des affaires (plus de 69% dans les bridages de vérifications et tout de même

38% dans les PCE) mais la part des ESFP baisse. Délais, objectifs quantitatifs, flux tendus... au-delà, les résultats du contrôle fiscal montrent qu'en dépit des déclarations de la DG selon lesquelles on allait « lever le pied » en la matière, les indicateurs demeurent toujours très (trop !) présents.

Le quotidien des agents

Il est question ici des frais de déplacements, des carrières, et donc quelque part des éléments de rémunération, qui bien que dépassant largement la simple sphère du contrôle fiscal, la touche de plein fouet, y compris à travers ses spécificités.

Autant d'éléments qui méritent des éclaircissements sur la stratégie de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, ses résultats, ses perspectives.

Frais de déplacement : les raisons de la colère

Le dossier des remboursements de frais de déplacement demeure plus que jamais pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires une source de revendications.

La dernière revalorisation en la matière remonte au...1er août 2008 sans pour autant correspondre à la hauteur des frais engagés en matière de déplacement, d'entretien des véhicules, ou encore de repas. A cette réalité, s'ajoute les avanies de Chorus qui a contraint l'administration à mettre en place des régies d'avance, chronophages et papivores pour tenter de combler les retards de paiements, qui dans certains cas, ont pu atteindre plusieurs mois.

Nous sommes dans la situation Kafkaïenne où des agents de la DGFIP payent pour travailler.

Et cerise sur le gâteau, bien que régies par des textes précis, les indemnités kilométriques, les remboursements de frais supplémentaires de repas, le lieu du départ de la mission - résidence administrative ou résidence familiale-, sont chaque jour remis en cause, interprétés dans le sens du moindre coût, par des directions devenues hypersensibles au contexte ambiant de restrictions budgétaires. D'une direction à l'autre les applications des textes varient et quelques fois sont différentes d'un agent à un autre, avec une différence d'appréciation du point de départ et de retour de la mission.

Les contribuables peuvent déduire des frais réels de l'impôt sur le revenu suivant un barème actualisé tous les ans.

LE PRIX DE L'INJUSTICE

A titre d'exemple pour un véhicule de 5 CV l'administration accorde 2.680 euros de déduction au contribuable et rembourse ses agents pour un montant de 1.550 euros.

QUELQUES PISTES POUR COMBATTRE CETTE INJUSTICE

- La prise en charge par l'administration de la majoration de l'assurance automobile pour activité professionnelle.
- L'actualisation du montant des avances accordées par l'administration pour l'achat d'un véhicule pour activité professionnelle. (Actuellement 6.700 euros, même taux depuis le 11 décembre 1996.)
- La réactualisation du taux d'intérêt (6,5 %) qui est supérieur au taux pratiqué par les établissements bancaires.
- La revalorisation annuelle des indemnités kilométriques, les derniers 10,7 % sont très en dessous de la réalité et la proposition pourrait être faite d'un doublement de cette augmentation.
- L'application stricte des textes et de façon uniforme sur le territoire sans laisser se développer l'arbitraire de certaines directions préoccupées avant tout de boucler leur budget sur le dos des agents.

A chaque rendez vous avec l'administration l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ne cesse d'exiger la prise en compte de ce problème. Lors du dernier groupe de travail consacré au contrôle fiscal le 17 juin dernier les représentants de l'administration se sont engagés à faire remonter nos demandes. Nous ne lâcherons pas !

Carrières, rémunération : un combat de tous les instants

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a toujours été un syndicat de propositions et de combat. Dans un climat de désengagement de l'Etat, de suppressions massives d'emplois, notre action en matière de carrières ou de rémunération a permis néanmoins un certain nombre d'avancées. Elles n'occultent en rien les insatisfactions sur certains points mais démontrent que le combat et la ténacité payent et nous encouragent à persévérer dans notre voie. Il n'y a aucune bataille qui est définitivement perdue comme le montre la plupart des acquis obtenus, tous dans la durée. Chaque avancée peut paraître insuffisante mais elle assoit le socle de conquêtes à venir plus larges pour tous les personnels.

Cadre C

Le 8ème échelon : un combat et une victoire emblématiques

Nous avons fini par faire aboutir ce dossier que nous portons depuis de nombreuses années. Il représente un gain de 70 euros par mois environ pour les agents C en fin de carrière. Il sera mis en oeuvre par étapes à la DGFIP dès 2012. Il bénéficiera ensuite à l'ensemble des cadres C de la Fonction Publique.

Cadre B

Le dossier du NES et la fin de carrière du cadre B

Nous ne cautionnons pas le principe d'un allongement de la carrière du B et la disparition de l'examen de CP, démonstration que pour nous le combat n'est pas fini. Néanmoins en fin de carrière, le cadre B voit sa rémunération abondée de 25 points d'indice soit un gain de 115 euros environ.

Cadre A

Quelques avancées pécuniaires et le combat qui continue pour le 13ème échelon

La refonte du cadre A s'est retrouvée remise dans les cartons sans pour autant suscité un émoi particulier des signataires des accords Jacob en 2006. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires continue pour sa part le combat.

Dans la Fonction Publique, les seuls cadres A ayant pu bénéficier de points d'indice supplémentaires sont ceux de la DGFIP : Ce sont les conséquences de notre revendication concernant l'alignement des cadres A de la DGFIP sur l'indice terminal des attachés. Cela se traduit par un gain de 16 points d'indices soit

En matière d'IVS, nous demandons 74 € environ que tous les cadre A de la sphère contrôle fiscal puissent bénéficier de cette mesure dans l'ensemble des départements. L'administration a pour l'instant donné son feu vert à un doublement du quota, portant celui-ci de 700 à 1.400 bénéficiaires. Il s'agit désormais pour nous de faire en sorte que tous les agents concernés puissent en bénéficier dans tous les départements et jusqu'au 12ème échelon.

Nous continuons de porter le dossier du 13ème échelon et nous comptons bien avoir gain de cause à l'instar de ce que nous avons obtenu pour le 8ème échelon du C.

Combat, mais aussi pragmatisme et cohérence

L'IMT

Sans jamais lâcher prise sur l'indiciaire, nous nous engouffrons dès que l'occasion se présente dans la brèche ouverte en 1989 par les ministres Charras et Bérégovoy.

Ce fut le cas lors de la mise en place de la fusion avec notre demande d'IMT pérennisée pour tous les agents de la DGFIP. Certes les 350 € obtenus sont loin d'être à la hauteur de nos demandes. Cependant ajoutés aux 150 € obtenus au mois de mars 2011, cela fait 500 € en plus chaque année pour tous les agents, 500 € qui compteront dans le calcul de la retraite.

Le plan de qualification

Notre insistance sur la question a permis une nouvelle avancée, certes insuffisante mais qui se traduit néanmoins par 1650 promotions de C en B et 585 promotions de B en A pendant trois ans.

Les statuts particuliers

Nous avons largement contribué à la préservation des statuts particuliers de la DGFIP qui nous permettent notamment de ne pas être comme d'autres administrations victimes actuellement de la loi sur la mobilité.

La lutte contre la fraude fiscale ne doit pas être un simple effet d'affiche. Elle est une nécessité impérieuse. Pour ce faire, il convient de donner les moyens nécessaires aux services en charge de la mission, reconnaissance de la technicité, reconnaissance pécuniaire, moyens matériels pour investiguer et contrôler sont autant d'éléments incontournable pour réussir.



BULLETIN DE CONTACT



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

Boite 29 - 80 rue de Montreuil 75011 Paris

NOM (marital) _____ Prénom _____

NOM (patronymique) _____ Date de naissance : _____

GRADE : _____ ECHELON : _____ TEL : _____

ADRESSE ADMINISTRATIVE : _____

ADRESSE MEL : _____

Je souhaite recevoir des informations par mail : OUI NON Signature :

Je souhaite adhérer à l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires : OUI NON